



CDEN du 10 février 2021

Déclaration intersyndicale

Monsieur le Préfet du Finistère, Madame la Présidente du conseil départemental du Finistère, Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Finistère,

Le 5 janvier 2021, les membres du CDEN représentant la FSU, le SGEN-CFDT, SUD Éducation, la FNEC-FP-FO, la CGT Éduc'action vous ont adressé un courrier qui reste sans réponse à ce jour.

Par conséquent nous réitérons ici notre demande de créer un CDEN par an permettant le suivi de la scolarisation et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le Finistère.

Ce bilan permettrait de mettre en regard les besoins départementaux de manière détaillée suivant les degrés d'enseignement, les types de handicaps, les types de structures, et les les types de moyens déployés dans l'enseignement public, notamment en termes de personnels. Il s'agit aussi de mettre en lumière les moyens en AESH qui ne l'ont jamais été jusqu'alors, d'autant plus que la mise en place des PIAL n'éclaire pas la gestion de ces personnels.